Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 131 (1986)
Heft: 10

Vorwort: Trois fois non
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trois fois non

Non, il ne s'agit pas des dernières votations fédérales mais de trois initiatives pendantes:
- la dite de Rothenthurm,
- l'introduction d'un référendum en matière d'investissements militaires,
- l'abolition de l'armée.

Elles sont soutenues par les mêmes milieux dont le but patent est, sinon de détruire notre ordre social, du moins de lui porter de graves préjudices. L'ouverture à tout le moins magnanime de notre démocratie fait qu'elles passeront en consultation populaire.

La première se drape d'un manteau écologique: on prétend sauver un site marécageux que le projet de place d'armes ne menace pas.

La deuxième se drape du manteau de l'extension des droits populaires. Curieusement, seuls les investissements militaires sont visés, déniant au parlement des compétences qu'on lui laisse volontiers en matière de sécurité sociale, de transports publics, d'aide à l'agriculture, pour ne prendre que des postes d'un ordre de grandeur approchant.

La troisième seule annonce clairement la couleur, encore que l'on laisse entendre que les sommes épargnées pourraient aller à d'autres fins, l'aide au tiers-monde représentant un bon prétexte.

On assiste ainsi comme à une attaque en trois phases:
- entraver l'instruction,
- entraver le développement matériel de notre appareil militaire,
- supprimer cet appareil.

Dans la hâte de leur discours démagogique, les promoteurs de ces initiatives font qu'elles se présentent quasi simultanément. Il convient de saisir cet état de fait pour démontrer leur interdépendance. Et, comme le but final est la suppression de l'armée, de s'y attaquer d'abord. Pour remarquer que nous ne sommes pas seuls. En reconnaissant et garantissant notre neutralité, les Grandes Puissances de 1815 nous faisaient un devoir d'être capables de nous opposer par les armes à toute tentative de conquête ou de transit. Clause encore pleinement valable. Notre armée remplit ainsi une obligation internationale toujours en vigueur. S'en prendre à elle, c'est donc s'en prendre à l'un des fondements de notre Etat moderne. – Là est le but final même de cette tentative.

Ces trois sujets, auxquels il faut ajouter la question de la décriminalisation de l'exécution de la peine encourue pour objection de conscience, ont fait l'objet d'une «conférence d'information des responsables de l'information de la SSO», première du genre, et qui a réuni, le 27 septembre, une cinquantaine de représentants de pratiquement toutes les sections.

A elles maintenant d'agir afin que se maintienne la crédibilité de notre défense militaire. RMS

P.S.: En dernière heure, un collaborateur exprime la réflexion suivante:
- «Rothenthurm» est présenté comme une question écologique. Est-ce bien une affaire du DMF?
- Le «référendum financier» touche au premier chef de DFF et non le DMF.
- La «Suisse sans armée» de par ce qu'elle implique sur le plan du droit international, ne serait-elle pas d'abord du ressort du DFAE?

Conclusion: La collégialité gouvernementale joue-t-elle toujours?